



FONCTION	Chargé.e du recrutement
DEPARTEMENT	Département Ressources
SERVICE	Ressources humaines
GRADE	Catégorie B – Rédacteur, Rédacteur principal de 1ère classe, Rédacteur principal de 2ème classe
TYPE D'EMPLOI	Remplacement temporaire d'un agent sur emploi permanent (2 mois, éventuellement prolongeable) Ouvert aux contractuels
TEMPS DE TRAVAIL	Poste à temps complet

CONTEXTE	<p>La ville de Meylan, commune de l'agglomération grenobloise est avec ses 17 728 habitants, la 5^{ème} commune de la Métropole.</p> <p>La ville de Meylan comprend 550 agents travaillant dans des services diversifiés. Cette force du collectif permet d'offrir aux habitants l'accès à de nombreux équipements : 87 bâtiments communaux dont 10 écoles, 5 structures multi-accueil, des équipements culturels (un Centre d'initiation à la nature et l'environnement, un Centre des Arts, une Maison de la Musique, un conservatoire à rayonnement communal (CRC), quatre bibliothèques, deux salles dédiées aux pratiques musicales amplifiées), ainsi que des équipements sportifs (quatre grands gymnases, trois mini gymnases, 18 terrains de tennis sur 5 sites dont 4 tennis couverts, une piscine couverts, deux terrains de football et deux stades d'athlétisme).</p> <p>La commune compte également deux bâtiments d'exception : le Clos des Capucins et le Domaine de Rochasson.</p> <p>Forte de ces équipements, Meylan offre une qualité de vie d'une ville parc, à taille humaine, créatrice de liens sociaux proposant de nombreux services de proximité, avec des services publics les plus adaptées aux besoins de sa population.</p> <p>La ville est fortement engagée dans une démarche de contrôle et d'optimisation de la dépense publique communale. L'évaluation des politiques publiques mises en œuvre est au cœur de cette ambition.</p>
-----------------	--

MISSIONS	<p>Au sein du Département Ressources, vous serez positionné au sein du service des ressources humaines.</p> <p>Dans le cadre d'un remplacement de courte durée (jusqu'à la fin du mois d'avril, mission éventuellement prolongeable), le ou la chargé.e de recrutement aura pour mission le suivi des recrutements de la Ville de Meylan dans leur globalité (recueil des besoins auprès des services, diffusion des offres, organisation des jurys, participation aux entretiens,...)</p> <p>Il ou elle aura pour mission d'animer les campagnes de recrutements en vue de la rentrée scolaire pour l'année 2022-2023 (petite enfance, restauration, entretien, périscolaire, Atsem...).</p> <p>Force de proposition, il ou elle pourra formuler des propositions d'amélioration du processus recrutement, de ses interactions avec les services comme au sein du service RH et des outils de suivi et reporting.</p>
-----------------	--

PROFIL	<p>Compte tenu de la durée courte de la mission envisagée, nous sommes à la recherche d'un.e candidate.e rapidement opérationnel.le.</p> <p>Idéalement bac+2 ou bac+3 en RH avec une expérience dans la fonction publique, le/la candidat.e idéal.e est doté.e de grandes qualités relationnelles, à l'aise à l'écrit et à l'oral, hyper organisé.e, disponible, à l'aise avec l'informatique.</p>
---------------	--

LOCALISATION DU POSTE	Hôtel de ville – 4 avenue du Vercors – 38240 Meylan
REMUNERATION	Rémunération indiciaire, 13 ^{ème} mois, régime indemnitaire, participation mutuelle et/ou prévoyance labellisée, participation abonnement transports en commun. Casier judiciaire vierge exigé.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES AUPRES DE	Jérémie Gauthier, chef du service des Ressources humaines - Tél : 04 76 41 59 76 / jeremie.gauthier@meylan.fr
CANDIDATURE A ADRESSER A	CV et lettre de motivation à adresser à l'attention de M. le Maire à recrutementrh@meylan.fr
DATE LIMITE DES CANDIDATURES	Le 6 mai 2022
DATE DE JURY	

TRAVAILLEURS HANDICAPES	Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.
--------------------------------	---